

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015
COMPTE-RENDU

Coulombs, le 16 Octobre 2015

Ordre du jour :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Travaux
- Illuminations de Noël
- Finances : décisions modificatives
- CC4V : transfert de la compétence PLUI à l'EPCI
- CC4V : adhésion de la CC4V au SMEP, transfert de la compétence du SCOT au SMEP
- SMEP : cœur de village / demandes de subventions
- SIZA : taxe foncière
- SUBVENTION : demande de subvention à Mme La Sénatrice
- Fond de soutien au développement des activités périscolaires
- Questions diverses

Le vendredi 16 octobre 2015, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 07 octobre 2015, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Florence BENTO, Mme Jacqueline FOUQUET, M.Daniel GUILLY, Mme Catherine MARIE, M.Arnaud SANCHES, M.Roland PETIT, M.Paul Le RAVALLEC, M. Jean-Luc MARTIN, M. Jean-Jacques RECORDON.

Mme Valérie MONOT, Mme Nathalie ANDREU, M. Didier LE BARS, Mme Agnès COCHE et Mme Nicole DUSSIDOUR sont absents et ont respectivement donné pouvoir à Mme Florence BENTO, Mme Catherine MARIE, M. Jean-Noël MARIE, M. Daniel GUILLY et M. Roland PETIT.

A l'unanimité, Mme Florence BENTO est nommée en qualité de secrétaire de séance.

La séance débute à 20h00.

POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT

Mme Florence BENTO lit le document.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est adopté à la majorité, M. SANCHES s'abstient.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS

SIRMATCOM : Mme BENTO

Un projet d'étude pour la mise en place de la « redevance spéciale » dues par les entreprises et collectivités est lancé. Cette redevance instituée en 1975 et obligatoire depuis 1993 n'a toutefois pas été mise en place à ce jour. La fin de de l'étude et l'application sont prévues pour 2018.

ADMR : Mme BENTO

Concernant la téléassistance, 80% des adhérents sont équipés. Le service « détecteur de mouvement » va être mis en place. 5 familles drouaises bénéficient des services sociaux éducatifs. 209 repas sont distribués par semaine pour 38 bénéficiaires.

Le personnel de l'ADMR est composé de 35 salariés.

PMR : Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite au bâtiment principal de la Mairie : M.GUILLY

Le 9 octobre dernier M.GIROUX, architecte retenu pour ce projet, est venu en Mairie pour évaluer les réponses reçues concernant les travaux : études des devis, évaluation des réponses, ...

TRAVAUX : M.GUILLY

Isolation de la salle des fêtes : les travaux vont commencer le lundi 19 octobre et devraient durer deux semaines.

TRAVAUX : fenêtres du bâtiment situé 39 Grande Rue : elles sont en mauvais état et des entreprises vont être sollicitées pour les rénover.

TRAVAUX : trottoirs de la cavée de Houdan : les trottoirs sont en mauvais état. Des entreprises vont être sollicitées pour les réparer.

TRAVAUX : curage des ruisseaux de Chandelles : le curage des ruisseaux de Chandelles doit être envisagé, toutefois il convient de s'assurer de l'obtention des autorisations nécessaires.

COMMISSION ENFANCE DE LA CC4V : Mme MARIE

Les tarifs des centres aérés, votés avant l'été pendant une réunion de la CC4V, ont été mis en place dès le 1^{er} juillet, à la grande surprise des familles. Les familles n'ont pas été informées par la CC4V.

La mise en place du PEDT « Projet Educatif Territorial » va permettre à la CC4V de pouvoir bénéficier du fond de soutien pour la mise en œuvre des activités périscolaires, suite à la réforme des rythmes scolaires.

Le montant estimé est de 50€ par enfant. Cette somme sera versée par la CAF.

L'effectif des enfants inscrits en périscolaires est en augmentation en particulier pour les communes de Coulombs et Chaudon.

Pour les vacances de la Toussaint, les projets d'activités et leur chiffrage sont présentés. L'objectif est d'atteindre un équilibre entre tous les centres de loisirs tant qualitatif que financier.

PRIJE : la fréquentation est faible. L'idée retenue serait de faire de la publicité auprès des écoles.

SIRP : M.PETIT

L'effectif est stable : 257 élèves dont la moitié viennent de la commune de Coulombs.

Pour la cantine, le règlement vient d'être modifié en ce qui concerne les repas occasionnels. Il est demandé aux parents de prévenir 72 heures à l'avance.

En ce qui concerne le transport, le règlement vient d'être modifié. Il est demandé aux parents de bien vouloir utiliser l'arrêt de car le plus proche de leur domicile.

Une discussion a été engagée, pour des travaux d'accessibilité, de mise en conformité et de l'état du sol de la salle d'évolution de la maternelle. La CC4V souhaite obtenir 5 salles pour organiser au mieux la plage du périscolaire, de ce fait une remise à plat du transfert de charges doit être envisagée.

Deux membres du personnel ont bénéficié d'une formation « pauses méridiennes » qui a pour but de mieux encadrer les enfants, pendant cette plage horaire. Deux autres personnes la suivront au printemps.

SIEA : M.MARTIN

Le choix des entreprises pour la réhabilitation des circuits des eaux usées de Chaudon est en cours : 4 candidats, 2 retenus.

Sur le site du « Chemin vert », il est prévu la démolition de l'ancien forage.

PERSONNEL : M.RECORDON

L'embauche d'un saisonnier pour renforcer l'équipe du service technique afin d'améliorer l'entretien du village a été décidé (ramassage des feuilles, entretien des trottoirs et chaussées,...)

TRAVAUX

Suite à un accident, il est nécessaire de réparer : une bouche à incendie, divers travaux sur des bouches d'évacuation d'eaux pluviales et des bordures de trottoirs. A ce titre, deux entreprises ont fait des propositions.

La 1^{ère} s'élève à 7 842 euros (Luc DURAND Travaux Publics) et la seconde à 7 257,60 euros (Julien TP).

Les membres de la commission travaux ont retenus la moins disante à savoir l'entreprise Julien TP.

Les membres du conseil municipal approuvent le choix de l'entreprise et le montant des travaux.

Les travaux seront pris en charge par l'assurance car un tiers est responsable des dégâts.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Les illuminations de Noël sont vieillissantes et coûteraient chères à être remise en état. Les membres du conseil ont décidé de procéder à leurs renouvellements progressifs afin de limiter les coûts.

La société INEO, agréée par le SDE 28, a été sollicitée. La société propose la mise en valeur de la Mairie par la pose de 6 rideaux et l'éclairage de l'If située à l'entrée de la Mairie. Le montant total du devis comprenant l'acquisition, la pose, le démontage et le stockage est de 10 398 Euros TTC. Après étude du devis et suites aux remarques de M. Le RAVALLEC, Mme BENTO et M. MARTIN, les membres décident de ne faire l'acquisition que des 6 rideaux pour la Mairie dans un premier temps.

Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité l'acquisition des rideaux et leurs montants.

M.MARTIN s'abstient.

M.Le Maire rappelle qu'une étude est en cours afin d'illuminer l'église et le porche de l'Abbaye de Coulombs.

DECISIONS MODIFICATIVES

DM 3

Le projet 150001 a été imputé au compte 2313, il convient de le réaffecter au compte 2031 « frais d'étude ».

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

DM 4

Suite au changement du taux de la TVA de 19,6 % à 20%, il convient pour honorer les factures de travaux d'isolation de la salle des fêtes d'engager 400 euros du budget en sur équilibre et de l'affecter au projet 150005, compte 2313.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

CC4V : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI à l'EPCI

Le plan local d'urbanisme est un outil nécessaire dans l'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant. Le transfert de cette compétence à l'intercommunalité va permettre de réfléchir à l'échelle du territoire communautaire. Son élaboration ou sa révision nécessitera la collaboration étroite des communes membres.

Les membres du conseil approuvent à la majorité ce transfert à la CC4V. Mme BENTO, Mme MONOT, M.RECORDON et M.MARTIN s'abstiennent.

CC4V : Adhésion de la CC4V au SMEP, transfert de la compétence du SCOT au SMEP

Toujours avec l'objectif d'une cohérence territoriale, la CC4V souhaite adhérer au SMEP des Franges Franciliennes dont le siège est situé à Epernon et ainsi transférer les compétences « SCOT » et sa contractualisation avec le SMEP.

Les membres du conseil approuvent à la majorité l'adhésion et le transfert.

Mme BENTO, Mme MONOT, Mme ANDREU, M RECORDON et M.MARTIN s'abstiennent.

SMEP : CŒUR DE VILLAGE / DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune souhaite réaménager les abords de l'Eglise et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (sécurité, accessibilité, espaces verts, parkings, valorisation et mise en valeur du patrimoine, ...) et décide de faire les demandes de subventions auprès des organismes suivants :

- SMEP

- DETR
- Le Conseil départemental

Les membres du conseil approuvent à la majorité ces demandes de subventions.

Mme BENTO s'abstient.

SIZA : TAXE FONCIERE

Le bureau du SIZA propose aux communes membres de renoncer au reversement du surplus de la fiscalité. Ce geste de solidarité porte uniquement sur l'exercice 2014 et engage la commune de Tremblay-les-Villages à ne pas augmenter la fiscalité des entreprises.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

SUBVENTION : DEMANDE DE SUBVENTION A MME LA SENATRICE

Les mises en valeur du porche de l'Abbaye et de l'Eglise sont à l'étude. M. Le Maire propose que l'on sollicite Madame La Sénatrice Chantal DESEYNE pour l'obtention de subventions.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

FOND DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Cette dotation perçue par la commune existe au titre de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires. La compétence est exercée par le SIRP, les montants perçus seront par conséquent reversés au syndicat.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe que l'association des parents d'élèves de « Faverolles-Les Pinthières » souhaite louer la salle des fêtes pour organiser un loto. Les bénéficiaires permettront de financer un projet de classe de mer. Les membres du conseil approuvent cette demande.

Mme BENTO souhaite que toutes les formalités en matière d'assurance et de caution soient remplies au même titre que les autres associations.

M. Le Maire informe que M.GUILLEMINOT de l'Agence En Perspective, en charge de l'élaboration du PLU, sera présent lors du prochain conseil municipal du 27 novembre prochain. Un point sera fait sur l'avancement du PLU et la reprise de voiries communales.

En l'absence d'élus, M. Le Maire souhaite que la demande des habitants de la Louvière concernant la ligne de chemin de fer et le courrier de M.MALLET portant sur les nouvelles communes soient abordés ultérieurement.

M. MARTIN souhaite des précisions sur le sujet des communes nouvelles, M. Le Maire lui répond que le sujet a été proposé d'une manière assez éloignée de sa conception de la démocratie.

M.LE RAVALLEC informe qu'au 2 bis rue du Chemin aux Bœufs, le mauvais entretien des thuyas empêche la visibilité de la pancarte de limitation de vitesse. Il souhaite que l'on demande au propriétaire de faire le nécessaire.

Mme BENTO informe que les prochaines élections se tiendront les 6 et 13 décembre prochains. Pour faciliter la distribution de la propagande et des futures cartes électorales, il serait souhaitable que les noms et numéro soient apposés sur les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs